

WESTERN FOREST PRODUCTS INC.

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la Société

Western Forest Products Inc. (« Western Forest » ou la « Société »)
435 Trunk Road, 3^{ième} étage
Duncan (Colombie-Britannique)
V9L 2P9

Rubrique 2 Date du changement important

Le 8 juin 2005

Rubrique 3 Communiqué

Le communiqué a été diffusé à Vancouver par l'entremise de Canada NewsWire le 8 juin 2005.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Dans l'intention expresse de maintenir sa situation de trésorerie, Western Forest a annoncé, le 8 juin 2005, qu'elle cessera temporairement certaines activités au cours de l'été et, également, qu'elle reportera le versement de 50 % des intérêts exigibles sur ses obligations garanties à 15 %, comme elle est autorisée à le faire.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Dans l'intention expresse de maintenir sa situation de trésorerie, Western Forest a annoncé, le 8 juin 2005, qu'elle cessera temporairement certaines activités au cours de l'été et, également, qu'elle reportera le versement de 50 % des intérêts exigibles sur ses obligations garanties à 15 %, comme elle est autorisée à le faire.

Cessation temporaire des activités

Par suite du résultat des ventes inférieur à celui qui était prévu et afin de réduire le montant de liquidités immobilisées dans les stocks de billes et de bois-d'œuvre, la Société cessera temporairement ses activités forestières et de scierie au cours de l'été. L'exploitation forestière sera réduite à compter de différentes dates en juillet et l'ensemble des activités cessera jusqu'à la fin du mois d'août. Les programmes essentiels visant la construction de routes et de ponts pourraient se poursuivre pendant cette période.

L'usine de bois de sciage de Duke Point cessera ses activités du 30 juin au 2 août, période qui coïncidera avec l'installation d'un nouvel équipement. L'usine de bois de sciage de Ladysmith cessera ses activités du 18 juillet au 15 août, celle de Saltair, du 4 juillet au 2 août, et celle de la baie de Cowichan, du 8 août au 2 septembre. L'usine de bois de sciage de Nanaimo poursuivra ses activités sur deux quarts de travail et l'usine Silvertree, sur un quart de travail.

Ces périodes d'inactivité devraient permettre à la Société de réduire ses stocks de billes et de bois-d'œuvre d'environ 40 à 50 millions de dollars.

En plus de ce qui précède, la Société a reporté la fermeture annuelle relative à l'entretien de l'usine de pâte à papier de Squamish à la mi-août, ce qui permettra à la Société d'échelonner ses décaissements importants.

Report du versement des intérêts sur l'obligation garantie de 221 M\$ US

La Société reportera le versement de 50 % des intérêts exigibles le 30 juin selon l'autorisation prévue par le contrat obligataire. L'intérêt non payé s'élevant à environ 10,3 M\$ CA porte intérêt à 15 % et peut être

remboursé en tout temps pendant la durée des obligations et, dans tous les cas, au plus tard le 28 juillet 2009.

La cessation des activités ainsi que le report du versement de 50 % des intérêts constituent des mesures prudentes qui permettent à la Société de mieux gérer et préserver sa situation de trésorerie afin qu'elle puisse continuer à se pencher sur sa stratégie à long terme visant à améliorer l'ensemble des principes fondamentaux de l'entreprise.

La présente déclaration contient de énoncés prospectifs. Ces énoncés figurent à différents endroits dans le présent document et comprennent des énoncés concernant la volonté, l'opinion ou les attentes actuelles de Western, particulièrement en ce qui a trait à la conjoncture et aux conditions économiques en général, aux coûts futurs, aux dépenses, aux niveaux de récoltes disponibles ainsi qu'au rendement futur de l'exploitation de Western. Ces énoncés se caractérisent par l'emploi de termes comme « estimons », « prévoyons », « avons l'intention de », « sommes d'avis que » et d'autres mots et phrases semblables. Les lecteurs sont prévenus que ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties et peuvent comporter certains risques et incertitudes, et que les résultats actuels peuvent différer de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, y compris les conditions économiques et commerciales en général, les prix de vente des produits, les coûts liés à la matière première et à l'exploitation, la fluctuation des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale, les variations quant à l'offre et à la demande visant les produits de Western, les niveaux de production de l'industrie, la capacité de Western à exécuter son plan d'activités ainsi que les mauvaises appréciations dans la préparation des énoncés prospectifs. L'information contenue à la rubrique « Facteurs de risque » dans la notice annuelle de Western décrit d'importants facteurs qui pourraient être la cause de ces différences. Tous les énoncés prospectifs postérieurs formulés par écrit ou verbalement qui sont attribuables à Western ou à des personnes agissant pour son compte sont donnés sous réserve expresse, dans leur intégralité, de la mise en garde qui précède. Western ne prévoit pas actualiser les énoncés prospectifs.

Rubrique 6 Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

s.o.

Rubrique 7 Information omise

s.o.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Le membre de la haute direction de Western Forest dont le nom figure ci-dessous est bien informé concernant le changement important et peut être joint à ce sujet.

Paul Ireland
Chef de la direction financière
(250) 715-2209

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 17 juin 2005

WESTERN FOREST PRODUCTS INC.

Par : « Paul Ireland »
Nom : Paul Ireland
Titre : Chef de la direction financière